Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230223-DEC202317-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

23 FEV 2023

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202317
FINANCES ;
Renouvellement adhésion Fédération Française des Villages Etapes

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 24,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire pour autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

CONSIDERANT que la Ville de Varennes-sur-Allier a obtenu le Label Village Etape en 2020,

CONSIDERANT l'utilité de renouveler l'adhésion pour l'année 2023 à la Fédération française des Villages Etapes pour la somme de 5 346.72€TTC,

DECIDE de renouveler l'adhésion à la Fédération française des Villages Etapes au titre de l'année 2023 pour un montant de 5 346.72€ TTC.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)